

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 AVRIL 2017 À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-144

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour **en retirant le point 18 et en ajoutant les points suivants 27.1 Affaires nouvelles - Embauche – Projet pilote de garde interne de jour - Service de la sécurité incendie et 27.2 Affaires nouvelles – Demande d'aide financière – Équipe Les Rafales de l'école des Chutes de Rawdon**

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016
5. Présentation et adoption du Plan d'action intégré 2016-2030 (PAI) de la Municipalité de Rawdon
6. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 14 et 28 mars 2017
7. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal du 27 mars 2017
8. Demandes de dérogations mineures
9. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 9.1 M. Luc Van Den Bossche– (4157), rue Krieghoff – Lot 5 529 032 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal – 2^e présentation
- 9.2 9320-0699 Québec Inc. - 3515, rue Queen – Lot 5 771 199 – Zone 2 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 9.3 Eugène David et Chantal Bujold – (3537), rue Rosemary – Lot 5 530 499 – Zone 1 au PIIA (Secteur Rive-Ouest) – Règlement numéro 1012 – Construction bâtiment principal
- 9.4 Centre commercial Rawdon Inc. – 3191, 1^{ière} Avenue – Lot 4 994 807 – Zone 1 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement 508-93 – Construction bâtiment principal
- 9.5 M. Luc Van Den Bossche– (4162), rue Krieghoff – Lot 5 529 036 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal
10. Première période de questions

AVIS DE MOTION

11. Avis de motion – Règlement numéro 402-45-1-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres
12. Avis de motion - Règlement numéro 372-89-47-1-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres

13. Avis de motion - Règlement numéro 111-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures

RÈGLEMENTS

14. Adoption du deuxième projet de Règlement numéro 404-8 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux mesures d'exceptions et privilèges
15. Adoption du Règlement numéro 48-2017-1 modifiant le Règlement numéro 48-2017 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

16. Octroi de contrat – Enregistreurs de débordement

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17. Approbation du plan image pour lotissement – Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Votre toiture personnalisée inc. – Lot 5 301 041 – Matricule 8701-08-1984
18. Prise de position du conseil municipal – Projet de loi 122 (**RETIRÉ**)
19. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018
20. Programme Lire et faire lire
21. Invitation et demande de soutien financier « Serveur d'un soir » - Soirée reconnaissance de l'Action Bénévole - Centre communautaire bénévole Matawinie
22. Demande d'aide financière - Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière
23. Demande de parrainage - Olympiques spéciaux Québec – 2017
24. Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive – Aménagement d'une prise d'eau dans la rivière Ouareau – Pronex inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

25. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
- 25.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
- 25.2 Liste des chèques émis
- 25.3 Liste des chèques annulés
- 25.4 Liste des prélèvements
- 25.5 Liste des engagements
- 25.6 Liste des virements budgétaires
- 25.7 Journal des salaires nets
26. Correspondance
27. Affaires nouvelles
- 27.1 Embauche – Projet pilote de garde interne de jour - Service de la sécurité incendie (**AJOUTÉ**)
- 27.2 Demande d'aide financière – Équipe Les Rafales de l'école des Chutes de Rawdon (**AJOUTÉ**)
28. Deuxième période de questions
29. Levée de la séance

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2016

Madame Maryse DeGrandpré, de la firme comptable Martin, Boulard, procède à la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2016 par madame Maryse DeGrandpré, de la firme comptable Martin, Boulard;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 4 avril 2017 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2016 à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport financier 2016 de la Municipalité de Rawdon incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

17-145 Le conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport financier 2016 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2016, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal* et vérifié par la firme comptable Martin, Boulard.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ 2016-2030 (PAI) DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT la démarche de planification stratégique de la Municipalité de Rawdon, laquelle témoigne de son engagement à répondre aux besoins de la communauté en intégrant des principes de développement durable au sein de sa gouvernance et de ses pratiques de gestion;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, cette démarche vise principalement l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le développement et l'aménagement du territoire réalisés dans le plus grand respect de l'environnement, un développement économique dynamique ainsi que la performance d'une administration municipale au service de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche, entreprise au printemps 2015, en collaboration avec les citoyens de la communauté, a servi de guide pour déterminer les orientations et les objectifs stratégiques à long terme de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un Plan d'action intégré 2016-2030 (PAI), lequel vise la mise en œuvre d'actions qui intègrent les intérêts et les préoccupations économiques, environnementales et sociales de la communauté afin que le développement durable devienne une source d'inspiration pour les générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT la présentation de ce Plan d'action intégré 2016-2030.

17-146 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Plan d'action intégré 2016-2030 de la Municipalité de Rawdon.

De désigner l'ensemble des employés de la Municipalité afin de veiller à la mise en œuvre et à la réalisation de ce Plan d'action intégré 2016-2030.

De remercier l'ensemble des citoyens et des employés municipaux qui ont participé à l'élaboration de la planification stratégique selon des principes de développement durable.

De souligner la contribution remarquable du directeur général et secrétaire-trésorier, M. François Dauphin à l'organisation et à la coordination de chacune des étapes de la réalisation de cette démarche.

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LES 14 ET 28 MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 14 mars 2017 à 19 h 30 et le 28 mars 2017 à 17 h ont été remises aux membres du conseil.

17-147 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 14 mars 2017 à 19 h 30 et le 28 mars 2017 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2017

17-148 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 27 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

9. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 mars 2017.

17-149 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

D'accepter les demandes de permis ci-après mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

9.1 M. LUC VAN DEN BOSSCHE- (4157), RUE KRIEGHOFF – LOT 5 529 032 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL – 2^E PRÉSENTATION

9.2 9320-0699 QUÉBEC INC. - 3515, RUE QUEEN – LOT 5 771 199 – ZONE 2 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE

De suspendre les demandes de permis suivantes selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme :

9.3 EUGÈNE DAVID ET CHANTAL BUIJOLD – (3537), RUE ROSEMARY – LOT 5 530 499 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

9.4 CENTRE COMMERCIAL RAWDON INC. – 3191, IIERE AVENUE – LOT 4 994 807 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT 508-93 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

9.5 M. LUC VAN DEN BOSSCHE- (4162), RUE KRIEGHOFF – LOT 5 529 036 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

10. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-45-1-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION, L'ABATTAGE, L'ÉLAGAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES

17-150 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-45-1-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres

12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-47-1-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION, L'ABATTAGE, L'ÉLAGAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES

17-151 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-47-1-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres

13. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO III-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

17-152 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 111-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures

RÈGLEMENTS

14. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 404 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'EXCEPTIONS ET PRIVILÈGES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de lotissement est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise à jour des dispositions relatives aux exceptions et privilèges suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 28 février 2017 et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

17-153 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 404-8 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux mesures d'exceptions et privilèges, tel que remis aux membres du conseil.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2017-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2017 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2017 afin de modifier certains tarifs applicables, notamment la tarification applicable pour l'utilisation des terrains de tennis afin de rendre ces derniers gratuits pour les résidents de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification au Règlement numéro 48-2017 s'inscrit dans le cadre de la Politique sur les saines habitudes de vie de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

17-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 48-2017-1 modifiant le Règlement numéro 48-2017 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

16. OCTROI DE CONTRAT – ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT des demandes de prix auprès de deux (2) soumissionnaires potentiels pour l'achat d'enregistreurs de débordement et autres pièces et accessoires pour les postes de pompage et de surverses;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse offre de prix a été déposée par l'entreprise Avensys Solutions inc. et que le montant total des pièces requises s'élève à 11 115 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

17-155 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'enregistreurs de débordement et autres pièces et accessoires à l'entreprise Avensys Solutions inc. pour un montant de 11 115 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro T17-350171 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17. APPROBATION DU PLAN IMAGE POUR LOTISSEMENT – CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – VOTRE TOITURE PERSONNALISÉE INC. – LOT 5 301 041 – MATRICULE 8701-08-1984

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) déposé concernant le lot 5 301 041, préparé par M. Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 17 mars 2017, sous le numéro 7597 de ses minutes et portant le numéro de dossier 49718 pour Votre toiture personnalisée Inc.;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image ainsi que la détermination d'une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du règlement de lotissement numéro 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des lots projetés 6 012 912 à 6 012 916 considérés comme desservis par le service d'aqueduc sont conformes au règlement de lotissement numéro 404 et que la conformité audit règlement du lot projeté 6 012 911, à desservir par le service d'aqueduc, est conditionnelle à la signature d'une entente à intervenir entre Votre toiture personnalisée Inc. et la Municipalité de Rawdon afin de prolonger le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement du lot projeté 6 012 911 est conditionnel à la signature de ladite l'entente de prolongement;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

17-156 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le plan projet de lotissement (plan image) déposé concernant le lot 5 301 041 préparé par M. Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7597 de ses minutes et portant le numéro de dossier 49718 pour Votre toiture personnalisée Inc., le tout conditionnellement à la signature d'une entente de prolongement du réseau d'aqueduc entre Votre toiture personnalisée Inc. et la Municipalité de Rawdon afin de desservir le lot projeté 6 012 911.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à dix pourcent (10%) de la valeur uniformisée applicable à la superficie concernée par le développement résidentiel de 11 811 mètres carrés. Cette somme sera établie lors de la première opération cadastrale.

18. PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET DE LOI 122

RETIRÉ

19. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

17-157 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De proclamer la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Rawdon et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

20. PROGRAMME LIRE ET FAIRE LIRE

CONSIDÉRANT QUE *Lire et faire lire* est un programme d'envergure nationale dont l'objectif est de développer et de promouvoir le goût et le plaisir de la lecture chez les enfants de 4 à 8 ans à travers le développement de liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des bénévoles âgés de 50 ans et plus sont recrutés afin qu'ils se rendent dans des écoles primaires ou d'autres lieux pour faire la lecture à des groupes de deux à cinq enfants;

CONSIDÉRANT la *Politique familiale municipale* ainsi que la *Politique municipalité amie des aînés* adoptées par le conseil municipal, lesquelles visent la mise en œuvre et la réalisation de diverses actions afin d'accroître la qualité de vie des familles de notre communauté;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les écoles primaires à participer à ce projet en collaboration avec la bibliothèque Alice Quintal.

17-158 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la participation de la Municipalité au programme *Lire et faire lire*.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

21. INVITATION ET DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER « SERVEUR D'UN SOIR » - SOIRÉE RECONNAISSANCE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour participer à la Soirée reconnaissance de l'Action Bénévole qui se déroulera le samedi 22 avril 2017 ainsi qu'une demande de soutien financier, le tout dans le cadre de la Semaine de l'Action Bénévole.

17-159 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière au montant de 100 \$.

De souligner la participation de monsieur le conseiller Renald Breault et madame la conseillère Stéphanie Labelle comme « serveur d'un soir » lors de cette soirée reconnaissance de l'Action Bénévole.

Le certificat de crédit numéro 2017-00047 est émis pour autoriser cette dépense.

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE-21 LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de maintenir les services essentiels et spécialisés offerts aux familles de Rawdon desservies.

17-160 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ à l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière afin de permettre la continuité des services offerts.

Le certificat de crédit numéro 2017-00048 a été émis pour autoriser cette dépense.

23. DEMANDE DE PARRAINAGE - OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC – 2017

CONSIDÉRANT QU'Olympique spéciaux Québec tiendra ses prochains Jeux provinciaux d'été du 29 juin au 2 juillet 2017 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE 50 athlètes de la région de Lanaudière/Joliette vivant avec une déficience intellectuelle et pratiquant différents sports ont été sélectionnés pour participer à ces jeux d'été;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière d'Olympiques spéciaux Québec (comité local de Joliette) pour aider à défrayer les coûts d'inscription à ces jeux d'été;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Vicky Dupont et Vanessa Roy, résidentes de Rawdon et athlètes en gymnastique rythmique et monsieur Vincent Laforce, résident de Rawdon et golfeur, sont parmi ceux qui ont été sélectionnés pour participer aux Jeux provinciaux d'été 2017.

17-161 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer une somme de 900 \$ (300 \$ chacun) à titre de contribution financière afin de permettre à mesdames Vicky Dupont et Vanessa Roy ainsi que monsieur Vincent Laforce de participer aux prochains Jeux provinciaux d'été du 29 juin au 2 juillet 2017 à Québec.

Le certificat de crédit numéro 2017-00049 est émis pour autoriser cette dépense.

24. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – AMÉNAGEMENT D'UNE PRISE D'EAU DANS LA RIVIÈRE OUAREAU – PRONEX INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 43 843,29 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une prise d'eau dans la rivière Ouareau réalisée par l'entreprise Pronex inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Norda Stelo de procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 28 mars 2017.

17-162 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux d'aménagement d'une prise d'eau dans la rivière Ouareau réalisée par l'entreprise Pronex inc.

D'autoriser le paiement de la somme de 43 843,29 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pronex inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt 090, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

25. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et la liste des comptes à payer au 6 avril 2017.

17-163 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

25.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 6 avril 2017 au montant de 410 070,59 \$

25.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 31040 à 31224) au 6 avril 2017 totalisant 637 857,04 \$

25.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 6 avril 2017

25.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 3797 à 3858) au 6 avril 2017 totalisant 249 661,66\$

25.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 6 avril 2017 totalisant 3 272 061,32 \$

25.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 6 avril 2017 totalisant 250,00 \$

25.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de mars 2017 totalisant 228 837,86 \$

26. CORRESPONDANCE

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.1 EMBAUCHE – PROJET PILOTE DE GARDE INTERNE DE JOUR – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-139 adoptée à la séance du conseil municipal du 28 mars 2017, autorisant la signature d'une lettre d'entente entre la Municipalité et le syndicat des pompiers et des pompières du Québec (Section locale Rawdon) concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour la garde interne et d'une entente avec le syndicat;

CONSIDÉRANT le fonctionnement dudit projet et la nécessité de procéder à l'embauche d'un pompier de garde interne de jour, et ce, pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature interne, le processus de sélection et les recommandations du comité de sélection;

17-164 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'embauche de monsieur Steve Maltais au poste de pompier pour la garde interne de jour, le tout pour une durée d'un an.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

27.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPE LES RAFALES DE L'ÉCOLE DES CHUTES DE RAWDON

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'équipe Les Rafales de l'école des Chutes de Rawdon afin de supporter une équipe de football féminine scolaire.

17-165 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ à l'équipe Les Rafales de l'école des Chutes de Rawdon afin de supporter une équipe de football féminine scolaire.

Le certificat de crédit numéro 2017-00050 a été émis pour autoriser cette dépense.

28. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-166 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 21 h 10.

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire